

CODE DE CONDUITE / CODE OF CONDUCT

Bâle, juin 2018

www.lamprecht.ch

Avant-propos

En tant qu'entreprise familiale suisse de taille moyenne et indépendante, Lamprecht Transports SA s'est toujours fixé comme objectif d'offrir à ses clients des services de transport et de logistique exceptionnels depuis sa fondation en 1945.

Dans ce code de conduite, vous trouverez les valeurs et les directives pour lesquelles Lamprecht Transports SA s'engage. Elles se basent essentiellement sur les principes universellement reconnus du Pacte mondial (Global Compact).

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, ainsi que les membres de la direction et du conseil d'administration de Lamprecht Transports SA, sont liés par les dispositions du présent Code de conduite. Il définit les valeurs, les principes et les procédures qui déterminent les activités commerciales de Lamprecht Transports SA. L'objectif de la direction est de se conformer aux normes éthiques et de créer un environnement de travail qui favorise l'intégrité, le respect et une conduite équitable. Une politique commerciale strictement respectueuse des lois et des principes sert les intérêts à long terme de l'entreprise.

Respect des lois et autres réglementations en Suisse et à l'étranger

Dans toutes les décisions et actions commerciales, Lamprecht Transports SA s'efforce de respecter les lois et autres réglementations en vigueur dans le pays et à l'étranger. L'intégrité et l'honnêteté favorisent une concurrence loyale, y compris dans nos relations avec nos clients et fournisseurs.

Engagement de la direction

Lamprecht Transports SA s'engage sur un plan économique, social et environnemental. Lamprecht Transports SA s'efforce donc de mener ses activités de manière compétente et éthique et de protéger la concurrence loyale sur tous les marchés sur lesquels elle opère en se conformant aux lois applicables en matière d'interdiction des cartels, de concurrence et de restrictions de la concurrence. Nous n'acceptons pas les accords de prix illégaux et attendons de nos partenaires commerciaux et nos fournisseurs qu'ils en fassent de même. Les avantages injustes par rapport aux clients, fournisseurs ou concurrents doivent être évités.

Protection de l'environnement

En ayant recours à des technologies économes en énergie et respectueuses de l'environnement, nous veillons à maintenir, aussi bas que possible, les effets négatifs de nos activités sur l'environnement.

Liberté d'association

Lamprecht Transports SA respecte le droit d'association et de négociation collective.

Conflits d'intérêts

Lamprecht Transports SA attend de ses collaboratrices et collaborateurs qu'ils soient loyaux envers l'entreprise.

Toutes les collaboratrices et collaborateurs doivent éviter les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels ou financiers entrent en conflit avec ceux de Lamprecht Transports SA. Par conséquent, il est particulièrement prohibé de s'associer à des concurrents, fournisseurs ou clients ou de nouer des relations d'affaires avec eux dans leur environnement privé, dans la mesure où cela peut conduire à un conflit d'intérêts. Les intérêts de Lamprecht Transports SA ne doivent pas être affectés par des situations conflictuelles.

De tels conflits d'intérêts peuvent survenir dans de nombreuses situations : ainsi, aucune collaboratrice ou aucun collaborateur ne peut accepter des avantages - sous quelque forme que ce soit - dont on peut raisonnablement supposer qu'ils sont susceptibles d'influencer les décisions commerciales ou les transactions de Lamprecht Transports SA. Les invitations doivent se limiter à l'hospitalité usuelle d'affaires. En raison de leur position chez Lamprecht Transports SA, les collaboratrices et les collaborateurs ne doivent pas bénéficier personnellement d'avantages directs et/ou indirects via l'accès à des informations confidentielles. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs ont le devoir de promouvoir autant que possible les intérêts légitimes de Lamprecht Transports SA. Toute situation de concurrence avec l'entreprise doit être évitée.

Tout conflit d'intérêts réel ou potentiel doit être signalé et discuté avec le superviseur concerné.

Interdiction de corruption

Nous rejetons strictement la corruption et les pots-de-vin. Les manières de procéder faisant appel à des moyens douteux ne seront pas tolérées. Les dons à des institutions sociales et le soutien de clubs (sports/culture) sont autorisés, à condition qu'ils soient volontaires et sans contrepartie. Les invitations et les cadeaux peuvent être acceptés ou offerts, à condition qu'ils ne suscitent pas un abus d'influence et qu'ils soient faits sans attendre de contrepartie.

Nous nous abstenons également de toute forme de blanchiment d'argent.

Traitement des actifs

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Lamprecht Transports SA sont responsables de l'utilisation correcte et soignée des biens de l'entreprise. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur est tenu de protéger les biens de Lamprecht Transports SA contre la perte, les dommages, la mauvaise utilisation, le vol, le détournement ou la destruction. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur est tenu d'informer immédiatement son supérieur hiérarchique de toute utilisation des actifs contraire à ce qui précède.

Conditions de travail équitables

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Lamprecht Transports SA doivent veiller à un environnement sûr et sain. C'est pourquoi les règles et pratiques de sécurité doivent être strictement respectées.

Nous soutenons la protection des droits de l'homme proclamés au niveau international. Les salaires minimums et les heures de travail en font partie. Nous condamnons toutes les formes de travail par les enfants et de travail forcé.

En tant qu'employeur socialement responsable, Lamprecht Transports SA considère que ses collaboratrices et ses collaborateurs sont d'une grande valeur. Elle exige un grand engagement de la part de ses collaboratrices et de ses collaborateurs et partage son succès commercial avec eux en retour. La politique du personnel de Lamprecht Transports SA contribue à offrir à chaque collaboratrice et à chaque collaborateur des possibilités d'épanouissement professionnel et personnel. L'échange ouvert d'opinions, de critique et d'idées est encouragé.

Lamprecht Transports SA condamne toute forme de discrimination ou de harcèlement illégal. L'égalité de traitement de chaque individu, sans distinction de sexe, d'origine, de nationalité, de religion, d'âge, d'origine politique ou de handicap est garantie.

Formation et formation continue

Grâce à un apprentissage chez nous, nous offrons aux jeunes un tremplin pour une entrée réussie dans le monde du travail. De cette manière, nous répondons à nos propres besoins en personnel bien formé et nous apportons en outre une contribution précieuse au développement durable de l'industrie suisse dans le secteur des transports.

Apprendre ne s'arrête pas avec la formation. Le changement constant exige une formation continue. Lamprecht Transports SA exige et encourage la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs, soit en proposant des cours de langues internes, soit en soutenant des programmes de formation continue.

Gestion des connaissances internes

Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Lamprecht Transports SA sont tenus d'assurer un échange d'informations rapide et fluide au sein de l'entreprise. Les informations doivent être transmises correctement et intégralement aux zones concernées, à moins que, dans des cas d'exception, notamment en raison d'obligations de confidentialité, il existe d'autres intérêts prépondérants. Les connaissances pertinentes ne peuvent pas être illégalement retenues, falsifiées ou transmises de manière sélective.

Les rapports malhonnêtes au sein de l'entreprise ou à des organisations ou des personnes extérieures sont strictement interdits. Tous les états financiers et rapports annuels, les documents commerciaux et les comptes de Lamprecht Transports SA doivent présenter avec exactitude les opérations commerciales et les

transactions et se conformer aux exigences légales, aux principes comptables et aux procédures comptables internes de Lamprecht Transports SA.

Confidentialité et protection des données

Une grande partie des informations commerciales de Lamprecht Transports SA est confidentielle ou protégée par la loi, de sorte qu'il existe une obligation de confidentialité. Ceci ne s'applique pas si la publication des informations a été approuvée par Lamprecht Transports SA ou est obligatoire en raison de lois ou de règlements.

L'obligation de confidentialité s'applique en particulier à la propriété intellectuelle. En font partie les secrets commerciaux, ainsi que les plans d'affaires et de marketing, les documents commerciaux, les données salariales et toutes les autres données et rapports financiers non publiés.

Toutes les informations personnelles concernant les collaboratrices et les collaborateurs, les clients, les partenaires commerciaux et les fournisseurs ainsi que d'autres tiers sont soigneusement utilisées et traitées confidentiellement par Lamprecht Transports SA dans le plein respect des lois sur la protection des données. La protection de ces informations doit être exécutée avec le plus grand soin.

Mise en œuvre et surveillance

Les règles contenues dans le présent Code de conduite constituent un élément central de la culture d'entreprise de Lamprecht Transports SA. Le respect uniforme de ces principes est indispensable. Chaque collaboratrice et chaque collaborateur en est responsable.

Si une collaboratrice ou un collaborateur a des questions ou des plaintes au sujet des points énoncés dans le présent Code de conduite, ou si elle/s'il a connaissance d'une éventuelle violation des directives de conduite qu'il contient, elle/il devrait immédiatement les soumettre à son superviseur pour obtenir des éclaircissements. Cela peut également être fait de manière anonyme ou confidentielle. Si une collaboratrice ou un collaborateur n'est pas satisfait de la clarification, elle/il peut soumettre la question ou la plainte non seulement à son supérieur, mais aussi au service des ressources humaines. Lamprecht Transports SA n'autorise pas de représailles fondées sur des plaintes déposées de bonne foi dans le cadre du présent Code de conduite.

Responsabilité

Les règles de conduite décrites sont contraignantes pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Lamprecht Transports SA. Le Conseil d'administration, la Direction générale et l'ensemble de la direction les défendent et, par leur fonction de modèle, apportent une contribution importante à leur respect. Les violations du présent Code de conduite peuvent avoir des conséquences. Dans les cas graves, cela peut entraîner la rupture du contrat de travail.